Envoyé en préfecture le 18/03/2024
Reçu en préfecture le 18/03/2024
Publié le
ID : 017-211704341-20240314-2024_03_10-DE

VILLE DE SURGÈRES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
Séance du 13 mars 2024

Nombre de membres
- en exercice : 29
- présents : 23
- votants : 28

L'an deux mille vingt-quatre, le treize mars, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Ville de Surgères s'est assemblé, à la salle du Conseil communautaire, à la Communauté de Communes Aunis Sud, en séance ordinaire, sous la Présidence de Madame Catherine DESPREZ, Maire.
Étaient présents : Madame Catherine DESPREZ, Monsieur Nicolas JOYET, Madame Pascale GRIS, Monsieur Jean-Yves ROUSSEAU, Madame Marie-Joëlle LOZAC'H, Monsieur Laurent ROUFFET, Madame Sylvie PLAIRE,, Madame Frédérique RAGOT, Madame Marie-Claude GRENON, Monsieur Gérard FABRE, Monsieur Daniel TARDET, Madame Nadine GIRARD, Madame Marie-Laure VANDERHAEGHEN, Monsieur Dominique SIMETIERE, Madame Gaëlle JOURDAIN, Madame Émilie GIRAUD, Monsieur Kévin BAYNAUD, Monsieur Younes BIAR, Madame Rozenn PETOT, Monsieur Thomas GODEAU, Monsieur Didier TOUVRON, Madame Nathalie PIATTO
Secrétaire de séance : Madame Marie-Claude GRENON
Étaient absents représentés : Madame Peggy NOLLET qui a donné pouvoir à Madame Catherine DESPREZ Madame Élodie SUTRA qui a donné pouvoir à Madame Frédérique RAGOT, Madame Claudie PILLET qui a donné pouvoir à Madame Marie-Claude GRENON, Monsieur Stéphane AUGÉ qui a donné pouvoir à Madame Sylvie PLAIRE, Monsieur Arnaud PECQUEUR qui a donné pouvoir à Monsieur Nicolas JOYET Monsieur Philippe LACAN qui a donné pouvoir à Madame Marie-Joëlle LOZAC'H
Étaient absents et non représentés : Monsieur Alcide BORDE
Étaient également présents : Monsieur Grégoire LETHUILLIER, Directeur Général des Services, assisté de Mesdames Stéphanie BAZIREAU, Responsable du service Citoyenneté, Marie-Pierre BLÉGER, du service Citoyenneté.
Convocation envoyée le : 7 mars 2024 - **Affichage en Mairie le :** 7 mars 2024

2024.03.10 – NOUVELLE DÉNOMINATION DE LA VOIE COMMUNALE A CARACTÈRE DE CHEMIN, DÉNOMMÉE VC N°106 DESSERVANT DES LOTS DU PARC D'ACTIVITÉS DE LA COMBE

Monsieur Jean-Yves ROUSSEAU, Adjoint au Maire chargé de l'Urbanisme, rappelle au Conseil Municipal la délibération du 18 octobre 2023 dénommant les voies du Parc d'Activités de la Combe (Rue Eugénie COTTON et Rue Sophie GERMAIN).

Monsieur Jean-Yves ROUSSEAU souligne que certains lots du projet seront desservis par la voie communale à caractère de chemin, dénommée VC n°106, extérieure au lotissement et qu'il est délicat de numéroter les lots à bâtir donnant sur ce chemin à partir d'une telle adresse. Il propose donc de renommer la VC n°106 vouée à desservir certains lots du Parc d'Activités de La Combe et qui deviendra une voie d'intérêt communautaire.

Monsieur Jean-Yves ROUSSEAU précise que la Municipalité, réunie le 6 mars 2024, a proposé que la dénomination de cette voie soit choisie parmi des noms d'hommes et de femmes scientifiques françaises pour être en cohérence avec les noms donnés aux 2 voies du Parc d'Activités de La Combe pour renommer l'ancienne Voie communale à caractère de chemin VC n°106, soit

- Rue Jacques Monod (né à Paris le 9 février 1910 et mort à Cannes le 31 mai 1976, est un biologiste et biochimiste français de l'Institut Pasteur de Paris, lauréat en 1965 du prix Nobel de physiologie ou médecine. Il est l'auteur en 1970 d'un essai intitulé Le Hasard et la Nécessité.)

Envoyé en préfecture le 18/03/2024
Reçu en préfecture le 18/03/2024
Publié le
ID : 017-211704341-20240314-2024_03_10-DE

Ces explications entendues, **Madame Le Maire**, Présidente de séance, demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A l'unanimité des suffrages exprimés,

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- Décide de renommer l'ancienne Voie communale à caractère de chemin VC n°106 vouée à devenir une voie d'intérêt communautaire suivant le plan de composition joint « rue Jacques Monod »,
- Autorise Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Pour Extrait Conforme :
Les signatures sont au registre.
En Mairie, le 14 mars 2024,
Pour le Maire et par délégation,
Le 1er Adjoint,

Nicolas JOYET.

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Poitiers – 15 rue de Blossac – CS 80541 – 86020 Poitiers Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de la date de son dépôt au contrôle de légalité ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr